



FICHE DE POSTE – CHARGE d’ANIMATION et d’ACCUEIL (H/F)

CENTRE DE VACANCES, DE SEJOURS SCOLAIRES ET DE TOURISME SOCIAL

Contrat cdi 35h00

Indice 300 Groupe D Agent de maitrise

Le chargé d’animation et d’accueil est placé sous l’autorité de la direction du centre. Il organise et anime les activités, les ateliers, les visites et sorties pour tous les publics et tous les types de séjours. Il accueille les publics et veille au bon déroulement des séjours. Il s’engage à veiller à la bonne exécution du projet éducatif du centre, émanation du projet associatif qui repose sur les valeurs de laïcité, de solidarité et d’inclusion.

Rattachement hiérarchique

Directeur adjoint du centre
Directrice du centre

Organisation et animation des séjours :

Sous l'autorité du directeur adjoint, le chargé d’accueil et d’animation veille au respect de la bonne exécution de l’ensemble des animations et activités.

Il a en charge :

- Mise en place et animation des séjours pour tous les publics (enfants, jeunes, seniors, adultes, familles, personnes en situation de handicap) et pour tous les types de séjour (séjours scolaires, séjours de vacances, accueil à la journée, week-ends...). Il sera donc amené à travailler la semaine, pendant les périodes de vacances scolaires, le week-end et les jours fériés.
- Mise en place et suivi du projet pédagogique et des séances en lien avec l’équipe d’animation, les enseignants et les responsables de groupe.
- Mise en forme des séquences d’animation (rédaction, matériel, suivi...).
- Rédaction des fiches pédagogiques adaptées aux programmes scolaires (de la maternelle au lycée).
- Création d’outils supports à la pédagogie des classes de découvertes et des séjours de vacances.
- Animation des séances (ateliers, visites, sorties) pour tous les publics et pour l’ensemble des thématiques du centre.
- Suivi du fonctionnement des séjours.
- Participation aux réunions de coordination avec les animateurs.
- Animation des réunions avec les enseignants ou les responsables de groupes.
- Suivi du matériel pédagogique (stocks et entretien).
- Relations avec les différents prestataires pédagogiques.

Coordination de l’équipe d’animation :

Le chargé d’animation et d’accueil s’assure du bon déroulement des activités et animations mises en place. Pour cela il est amené à intervenir auprès du public et des personnes en charges des activités et des animations organisées par le centre ou par les différents partenaires.

Il est amené à assurer :

- Participation au recrutement de l’équipe d’animateurs.
- Suivi du fonctionnement des séjours avec les animateurs.
- Suivi régulier du contenu pédagogique des séjours
- Distribution du matériel, des outils et ressources pédagogiques.
- Remplacement des animateurs en cas d’absence (congé ou maladie).

Accueil

- Accueil du public : distribution des clés et du matériel, renseignements, rappel des consignes d'hygiène et de sécurité, vérification de la mise en place des repas.
- Accueil téléphonique : renseignements sur la structure, les activités, le projet...

Autres missions

- Prévision matérielle de la saison : photocopies des fiches, renouvellement du matériel...
- Rangement, classement, archivage (dossiers informatiques inclus)
- Réception et envoi du courrier

Polyvalence

Pendant les périodes de faible activité entraînant une baisse du nombre de missions qu'il doit mener le chargé d'animation et d'accueil doit exercer des missions complémentaires qui permettent d'assurer le bon fonctionnement du centre (y compris des menus travaux d'entretien pendant les périodes sans activité).

Communication et aide au développement de l'activité

- Mise à jour des documents de présentation.
- Mise à jour des données sur les séjours en cours : mise en ligne sur internet de l'actualité, tenue des blogs des séjours de vacances.
- Aide à la commercialisation et à l'accroissement du nombre de journées en fonction des objectifs fixés par la direction.

Le chargé d'animation et d'accueil peut par ailleurs être amené à se rendre à des réunions, séminaires, rencontres ou évènements en France.

Il peut être amené à dormir dans le centre, à conduire un véhicule du centre ou à toute autre nécessité que son poste impose.